

Envoyé: vendredi 3 août 2007 18:36  
A: [anna.boquet@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:anna.boquet@polynesie-francaise.pref.gouv.fr); Cabinet-SlatParticulierPrefet, Prefpol; [haussaire@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:haussaire@nouvelle-caledonie.gouv.fr); LACROIX, Dominique; PILLOTON, Eric; Prefet; [prefet@adsupwf.org](mailto:prefet@adsupwf.org)  
Cc: COCHET, Arnaud; KLAYMAN, Philippe; PEYVEL, Pierre-Andre; Secrétaire General; BOBIN, Jean-Bernard; HAUTIER Jacky PREF975; Mascres, Guy; MAUROY, Alain; [sgadsupwf@wallis.cc.nc](mailto:sgadsupwf@wallis.cc.nc); WITKOWSKI Jacques HC987; DABZAC, Henri; Directeur Cabinet; PERILLO, Thierry; TREVISANI Benoit HC987; TROLLE, Paul-Henri; BUNEL Maurice PREF975; [cabinet@adsupwf.org](mailto:cabinet@adsupwf.org); FAURE, Patrice; MEKACHERA, Hamel-François; PREF975 secretariat Prefet; [Secretariat.PREFET@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:Secretariat.PREFET@mayotte.pref.gouv.fr)  
Objet: Synthèse audience organisations syndicales  
Importance: Haute

Mesdames et Messieurs les préfets,

Je souhaite porter à votre connaissance que le ministre de l'Intérieur, de l'Outre mer et des collectivités territoriales a accordé une audience, les 23 et 31 juillet, aux organisations syndicales représentatives; il me semble important de vous en faire une brève synthèse, notamment sur les sujets qui touchent au fonctionnement des préfectures. La question du régime indemnitaire, de son montant et de sa structure ayant été évoquée par l'ensemble des représentants, elle fera l'objet d'une synthèse commune.

S'agissant de la CFDT, l'attachement au respect du protocole sur la politique de gestion des corps et carrières signé en juillet 2006 a été rappelé, de même que l'attachement à la démarche de qualification des agents et des métiers. Cette position valide les processus de requalification et de repyramidage que nous mettons collectivement en œuvre au moyen des ratios promus/promouvables et des promotions de corps, dont le volume a été accru compte tenu des engagements pris dans le cadre du protocole.

La CFDT a fait observer qu'en dépit des orientations de la DNO qui prévoyaient un allègement des missions, notamment celles relatives à la délivrance des titres, un retard a été pris qui rend nécessaire de revoir cet aspect dans l'actualisation.

Le devenir des sous-préfectures a également été évoqué et le ministre a fait part de son souhait de renforcer l'administration territoriale sans s'interdire de redéfinir les niveaux pertinents de traitement des problématiques. Les perspectives de non remplacement d'un départ à la retraite sur deux ont été évoquées, la CFDT plaçant pour une meilleure gestion prospective des carrières et des compétences, ce qui est précisément l'objet des plans de GPEEC locaux.

Le syndicat FO préfectures s'est montré quant à lui inquiet sur la question de l'avenir de l'administration territoriale et a par ailleurs regretté le volume insuffisant des promotions au choix qui a motivé son refus de signer le protocole corps et carrières.

L'UNSA SAPAP et SAPACMI s'est félicité de la qualité globale du dialogue social et a insisté sur la nécessité de créer un IRA en région parisienne.

La CGT- filière SIC et FO SIC ont adressé un message global de satisfaction sur l'évolution de cette filière qui a très largement profité aux personnels en matière de reclassements et de promotion. La question de l'avenir du métier de standardiste et de la remise à plat, nécessaire, de la prime informatique a été soulevée.

En ce qui concerne le régime indemnitaire pour 2007, CFDT et FO se sont exprimées sur le taux d'évolution différencié par rapport aux préfectures retenu pour l'île de France, en raison d'une situation qui devient préoccupante. FO souhaite l'alignement total des TMO des préfectures sur celui de l'administration centrale, la CFDT, mais également le SAPAP admettant un taux français spécifique.

L'instauration cette année d'une réserve d'objectifs s'ajoutant au TMO et attribuée en fonction de l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de l'exercice annuel d'évaluation/ notation ne recueille pas l'accord de FO préfectures; la CFDT estime quant à elle qu'un temps supplémentaire aurait dû être laissé à la concertation, le SAPAP acceptant quant à lui la démarche.

L'exemplaire ci-joint de la lettre adressée par Madame le Ministre aux organisations syndicales reçues les 23 et 31 juillet vous donne les premiers éléments de langage sur le dispositif indemnitaire retenu, dans l'attente des habituelles circulaires de la DRH qui vous seront transmises dans les tout prochains jours.

Bernadette MALGORN